



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

L'A.S.A. BOUCLES de SEINE et le club automobile Jacques MINARD de PONT-AUDEMER organisent **le 27^{ème} RALLYE REGIONAL BOUCLES DE SEINE/PONT-AUDEMER, le dimanche 13 octobre 2019** sous les présidences d'honneur de :

M.LEROUX Michel.....Maire de la ville de Pont-Audemer
 M.LEHONGRE Pascal.....Président du Conseil départemental de l'Eure
 Mme TAMARELLE VERHAEGHE Marie.....Député de la 3^{ème} circonscription de l'Eure
 M.LUCAS Jean-Pierre.....Président de l'Office Municipal des Sports
 M.PLATEL Gérard.....Maire de Selles
 M.PEUFFIER Régis.....Maire de Saint-Siméon
 Mme LEBLANC Marie-Paule.....Maire d'Epaignes
 M. VALENTIN André.....Maire de la Noé Poulain
 Et avec le concours de M. SEBIRE Gilles.....Maire de La Poterie-Mathieu
 M.LUNEL Dominique.....Président de la ligue régionale du Sport Automobile de Normandie

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : après réception du visa
Ouverture des engagements : dès parution du règlement
Clôture des engagements : le 30 septembre 2019
Parution du carnet d'itinéraire : le 12 octobre 2019 de 8h30 à 17h30
 Bar des Sports, rue de la République à Pont-Audemer
Dates et heures des reconnaissances : le 12 octobre de 9h à 18h30
Vérifications des documents : le 12 octobre 2019 de 13h à 17h30
 sur heures de convocation
 Lieu : 1^{er} étage, salle d'Armes, place Charles de Gaulle à Pont-Audemer
Vérifications des voitures : le 12 octobre 2019 de 13h15 à 18h
 sous chapiteau, rue Augustin Hébert à Pont-Audemer
Parc fermé : le 12 octobre 2019 à partir de 13h30
 rue Augustin Hébert, le long du Collège Pierre et Marie Curie
 **Obligatoire de disposer sous chaque voiture une bâche étanche.** Parc gardé la nuit
Heure de mise en place du parc de départ : le 13 octobre 2019 à 8h, podium, rue Augustin Hébert
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : le 12 octobre 2019 à 17h30 à salle d'Armes, 1^{er} étage
Publication des équipages admis au départ : le 12 octobre 2019 à 19h, affichage sur
 porte d'entrée salle d'Armes place Charles de Gaulle à Pont-Audemer
Publication des heures et ordre des départs le 12 octobre 2019 à 19h
 affichage porte d'entrée, salle d'Armes
Publication des résultats partiels : le 13 octobre 2019, salle d'Armes
 affichage sur porte d'entrée
Arrivée : sur Podium à Pont-Audemer
 rue Augustin Hébert, puis mise en Parc fermé des véhicules
Vérifications finales : le 13 octobre 2019 sur parking
 rue Augustin Hébert à Pont-Audemer
 Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye :13 octobre 2019, salle d'Armes
.....affichage porte d'entrée, 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des prix : le 13 octobre 2019
Podium d'arrivée.....Publication des 5 premiers du scratch et 1^{er} équipage féminin
Si le temps est clément et le permet ; la remise des prix suivra sur le Podium 30 mn après l'affichage des résultats définitifs officiels. En cas de temps non clément, la remise des prix se déroulera salle d'Armes, place Ch. de Gaulle, 30 mn après affichage des résultats officiels.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Boucles de Seine et le Team Jacques Minard organisent en qualité d'organisateur administratif et technique **le 27^{ème} Rallye Boucles de Seine/Pont-Audemer**, le dimanche 13 octobre 2019. L'épreuve compte **pour la Coupe de France 2020 – coefficient 2**.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Normandie le : 08/07/2019 sous le numéro 51 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 509 en date du : 08/07/2019.

Comité d'Organisation

Président : Martial Saussaye ASA Boucles de Seine – Soizik Saussaye Team Jacques Minard

Secrétariat du Rallye : Salle d'Armes, place Charles de Gaulle – 27500 - Pont-Audemer.

Téléphone :06.51.77.62.54

Email : contact@rv14.fr

Permanence du Rallye :

Lieu :Salle d'Armes, 1^{er} étage, place Charles de Gaulle, 27500 – Pont-Audemer.

Date/heure : Samedi 12 octobre 2019 de 13h à 19h

.....Dimanche 13 octobre 2019 de 6h à 19h30

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs :Marc AUBERT

.....Michèle PIERRE

.....Michel WICO

Directeur de Course : Hubert VERGNORY

Directeur de Course Adjoint : Jacky FRANCOISE

Médecin Chef : Akli CHECKROUN

Commissaires Techniques : Jacques SALENNE

.....Patrick GUILLEUX

.....William BLOT

Chargés des relations avec les concurrents (CS) : Myriam MAWDSLEY

.....Claude CHRISTEL

Chargés des relations avec la presse : Soizik SAUSSAYE

Chronométrateurs :Loïc GAGNEUX

.....Patrice JEHAN

.....Dominique GAILLARD

.....Laurent HENNEBOIS

1.2P. ELIGIBILITE

Le 27^{ème} rallye Boucles de Seine/Pont-Audemer **compte pour la Coupe de France des Rallyes 2020.**
Coeff.2 – Compte pour le **championnat de la Ligue régionale du Sport Automobile de Normandie 2019.**

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives : **Les heures de convocation aux vérifications administratives** seront publiées sur le site internet de l'épreuve : www.asabouclesdeseine.org.

La liste des inscrits sera régulièrement publiée sur le site de l'épreuve : www.asabouclesdeseine.org

Vérifications techniques : les éventuels démontages se dérouleront au Garage Pièces-Auto, Z.I. St-Ulfrand, 27500 – Pont-Audemer. M.O : 60€ TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 27^{ème} Rallye Boucles de Seine/Pont-Audemer doit envoyer à l'adresse ci-dessous (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **30 septembre 2019 à 0 h**

RALLYGT – 7, rue Maria CHAPDELAINE - 14600 – HONFLEUR

Email : rvoisin@rallygt.fr Fax. 09.89.03.24.34 – Port. 06.51.77.62.54

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 125 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs :305 €
- sans la publicité facultative des organisateurs :610 €

3.1.12P. La demande d'engagement **ne sera acceptée** que si elle est **accompagnée du montant des droits d'engagement.**

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée à : rue de Gaillon, chemin de la Crosse et rue Berthelot jusqu'à Impasse des Mésanges : du samedi 12 octobre de 9h au dimanche 13 octobre à 20 h. – **Un sens unique sera établi.**

Les assistances seront placées par les organisateurs et les emplacements seront limités pour les véhicules.

Le concurrent est responsable de l'état des lieux après son départ, de prendre en charge l'enlèvement de ses déchets lorsqu'il quitte le parc d'assistance. Toute infraction à cette obligation leur sera opposable (*frais de remise en état à leur charge*).

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 27^{ème} Rallye Boucles de Seine/Pont-Audemer représente un parcours de 142,800km.

Il est divisé en 3 étapes et 2 sections.

Il comporte 2 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40 km.

Les épreuves spéciales sont : E.S. 1-3-5 : longueur de 8 km

.....E.S. 2-4-6 : longueur de 5,2km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "Timing"

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA. Distribution de prix et coupes

L'absence d'un concurrent à la remise des prix ou non excusé auprès de l'organisateur administratif lui fera perdre le bénéfice de ses prime et coupe.

PRIME EXCEPTIONNELLE à toutes les classes. Répartition page 5 –

Un remboursement de 50€ sera appliqué au concurrent pilote figurant sur la liste des partants si celui-ci a effectué 200 km ou plus (pour un aller) de son lieu de domicile à Pont-Audemer.

Classement scratch :	1 ^{er} : 305€	2 ^{ème} : 275€	3 ^{ème} : 250€	4 ^{ème} : 230€	5 ^{ème} : 210€
Classement par classes	de 4 à 9	10 à 15	16 et plus		
1 ^{er}	305€	305€	305€		
2 ^{ème}	120€	130€	150€		
3 ^{ème}	70 €	110€	120€		
4 ^{ème}		coupe	70 €		
5 ^{ème}			coupe		
Classe de 1 à 3 partants	150€				

Equipage féminin : 1^{ère} : 90€ + coupe – 2^{ème} : 70€ + coupe

Commissaires : 2 commissaires par tirage au sort : spéciale n° 1.3.5 : 1 chèque 15€ par commissaire
2 commissaires par tirage au sort : spéciale n° 2.4.6 : 1 chèque 15€ par commissaire
présents au rallye Boucles de Seine (sur signature du listing de présence le matin de l'épreuve.)

Chèque envoyé par voie postale si non remis au point stop de chaque E.S.

Regroupements de prix et coupe pour : les classes R3C – R3D – R3T sous la classe R3.

R2B – R2C – R FR2 – R2J regroupement sous la classe R2. - R1A – R1B regroupement sous la classe R1.



27^{ème} RALLYE REGIONAL des BOUCLES de SEINE/PONT-AUDEMER

13 OCTOBRE 2019

PRIME EXCEPTIONNELLE à TOUTES LES CLASSES

Afin de stimuler l'attaque du
27^{ème} RALLYE des BOUCLES DE SEINE/Ville de PONT-AUDEMER
une prime par boucle à toutes les classe d'au-moins 3 partants, sera attribuée.
Nous conseillons aux équipages qui risquent de partir seul dans leur classe
de venir avec la concurrence pour bénéficier de ce challenge.

**CES PRIMES S'AJOUTENT EN COMPLEMENT
DE LA REMISE DES PRIX HABITUELLE CI-DESSUS**

- REPARTITION -

Attribué au 1 ^{er} de classe		de 3 à 5 partants	6 partants et plus
1^{ère} BOUCLE	addition de temps 1^{ère} et 2^{ème} spéciale	15€	30€
2^{ème} BOUCLE	addition des temps 3^{ème} et 4^{ème} spéciale	15€	30€
3^{ème} BOUCLE	addition des temps 5^{ème} et 6^{ème} spéciale	15€	30€

- Le vainqueur de la 1^{ère} boucle n'est pas obligatoirement celui de la 2^{ème} ou de la 3^{ème} boucle même si, il gagne le classement final.
- Les primes sont attribuées seulement si le concurrent est dans le classement final.
- Le concurrent qui gagne toutes les classes (+ 6 partants) peut repartir avec 305€ + 90 € minimum.

Nous attendons votre venue et bonne chance !!